

+++++

INTRODUCTION

+++++

Que la bibliothèque soit un objet scientifique, voilà une assertion aujourd’hui largement acceptée¹. Comme objet d’histoire, elle est au confluent de l’histoire politique, de l’histoire sociale et de l’histoire culturelle. Car elle est à la fois une institution (un établissement public), un objet social (dédié au partage du savoir et de la culture) et un artefact (construit sur un héritage, un projet et un environnement spécifiques). C’est au regard de ce dernier élément que se situe l’axe de ce travail. En effet, l’objet « bibliothèque publique », dans sa déclinaison française, est souvent décrit comme une donnée intangible, dans un « déjà là » qui semble surgir de nulle part – ou de la pure volonté kantienne, c’est-à-dire, ici, jacobine.

Mon propos est de chercher de nouveaux éléments d’intelligibilité de l’histoire récente des bibliothèques publiques en France en considérant, au contraire, que le modèle adopté n’est pas un objet surgi uniquement de l’expertise étatique mais porte le poids d’héritages séculaires, d’influences étrangères et de débats politiques sur la place de la bibliothèque dans l’espace public – ici considéré comme un espace de la délibération où se confrontent pouvoirs et contre-pouvoirs.

Cet exercice d’histoire culturelle, je le place sous le patronage d’Eugène Morel, lui qui plaidait déjà il y a un siècle pour l’adoption, en France, de la « librairie publique »². Formule que rappelle Michel Melot : « Les bibliothécaires français savent tout ce qu’ils doivent aux États-Unis : le principe même de la “Public Library” qu’Eugène Morel tenta d’imposer en France sous le nom de “librairie publique”.³ »

-
1. Cet ouvrage est la version allégée et mise à jour de « De la librairie publique : petit essai d’histoire culturelle sur les bibliothèques publiques en France et aux États-Unis depuis 1945 », travail présenté pour l’habilitation à diriger des recherches, à l’université Paris 1 en 2006.
 2. « Au mois d’avril 1910, quelques bibliothécaires [...] se réunirent et causèrent. Ils étaient d’accord qu’une conception nouvelle des bibliothèques était née et que le mot même de bibliothèques ne convenait plus, qu’il fallait un terme spécial pour désigner l’invention neuve, le bureau de documents de la vie courante, le centre de lecture urbaine et rurale, qui préside au prêt dans la ville et dans les campagnes, lieu de réunion aussi, monument splendide, la basilique de la cité moderne, le lycée spécial de l’instruction personnelle, l’école de recherche et d’initiative, qui aide l’école, aide le lycée, remplace l’ancienne *étude*, et au lieu de se clore pour l’élève quand celui-ci est à même de profiter de son instruction, s’ouvre plus grande à lui, l’accompagne dans la vie, dans la vie active où l’on ne cesse jamais d’apprendre. Le mot de *Librairie publique*, qu’on trouve sur ce volume, fut choisi à une de ces réunions. » (Eugène Morel, *La Librairie publique*, Armand Colin, 1910, p. 315).
 3. Préface à Philippe Cantié. *Au nom de l’antiterrorisme : les bibliothécaires américains face à l’USA Patriot Act*. Presses de l’enssib, 2006, p. 9.

Le présent ouvrage se veut donc une réflexion critique sur le modèle de bibliothèque publique en France. Modèle aujourd'hui doublement interrogé : sur sa réussite ambiguë, incomplète voire interrompue, et sur son originalité durable au sein des bibliothèques du monde.

Réussite ambiguë. Pourquoi ? Les bibliothèques municipales françaises ont connu, depuis les années 1970, un développement spectaculaire, quantitativement comme qualitativement. Les indices de moyens et d'activité ont été multipliés par 8 ou 10 en 30 ans ⁴, les bibliothèques sont devenues médiathèques ⁵, elles sont aujourd'hui couramment désignées comme le service culturel de base dans une commune.

Cette *success story* (Pascal Ory) n'appellerait pas d'être revisitée si elle avait perduré. Or, depuis le début des années 1990, le développement s'est essoufflé, ralenti, arrêté et, même si certains facteurs continuent de croître (notamment le nombre des bibliothèques et la surface de leurs bâtiments), un élément nouveau est apparu : l'interrogation sur leur fréquentation ⁶. Cette interrogation reflète l'inquiétude des élus comme des bibliothécaires sur l'avenir de ces établissements et, me semble-t-il, un doute sur leur légitimité et sur le bien-fondé des investissements dont ils ont bénéficié.

Au-delà de la fréquentation des bibliothèques municipales, dont la mesure même semble difficile, le constat perdure d'un écart immense entre l'activité des bibliothèques en France et dans les pays anglo-saxons. Le nombre de bibliothèques municipales, en France, était de 930 en 1980, aux États-Unis, les Public Libraries étaient 8 037 en 1978. Le personnel travaillant dans ces bibliothèques représentait 7 169 emplois en France en 1980, aux États-Unis 86 707 en 1978 ⁷. La proportion de la population fréquentant une bibliothèque publique était de 10 % en France en 1980 et

4. Sur ce développement, je me permets de renvoyer à Anne-Marie Bertrand. *Les villes et leurs bibliothèques municipales : légitimer et décider (1945-1985)*. Éditions du Cercle de la Librairie, 1999, p. 112-122.

5. François Rouet. *La grande mutation des bibliothèques municipales*. ministère de la Culture, 1998.

6. Après 20 ans de progression continue, les statistiques ministérielles indiquent ainsi 6 640 000 inscrits dans les bibliothèques municipales en 1998, 6 582 000 en 1999. Depuis, les chiffres continuent à stagner. La réalité même de cette stagnation est discutée (cf. « Mais à quoi servent vraiment les bibliothèques municipales ? », débat dans le *Bulletin des bibliothèques de France*, t. 50, n° 2, 2005, p. 58-72). Une enquête nationale menée en 2005 semble démentir la réalité de la stagnation – ou la nuancer : elle montre que si le nombre des usagers inscrits est en diminution, le nombre des fréquentants non inscrits est en augmentation (Bruno Maresca, Christophe Evans, Françoise Gaudet. *Les bibliothèques municipales au tournant d'internet*. BPI, 2007).

7. *Bowker Annual of Library and Book Trade Information*, 1981. Rappelons que l'écart de population est (en chiffres ronds) de 1 à 4 : en logique purement arithmétique, les chiffres français devraient être 4 fois moins élevés que les chiffres américains et non pas 9 ou 10 fois...

de 50 % aux États-Unis. Le même écart se constate avec la Grande-Bretagne et les pays scandinaves et il se maintient aujourd'hui : 18 % d'inscrits dans les bibliothèques municipales en France, 58 % en Grande-Bretagne, 60 % en Suède, 66 % aux États-Unis.

Comment comprendre cet écart ? Une analyse technique ne peut suffire à en rendre compte. Ces chiffres interrogent sur la place de la bibliothèque dans la société, son utilité, sa nécessité. Ils amènent donc à étudier à nouveaux frais cette histoire. Peut-on envisager une nouvelle grille d'analyse ? Derrière la lisse (mais non linéaire) histoire du développement des bibliothèques municipales, peut-on découvrir des failles, des décalages, des malentendus qui pourraient expliquer ces aléas statistiques ? Il me semble que cette entreprise est possible, à deux conditions : un retour sur le modèle de bibliothèque mis en œuvre ; une approche résolument comparatiste.

UNE CRITIQUE DU MODÈLE DE BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE

 Conçue, attendue, espérée dès le début du xx^e siècle, la bibliothèque publique d'Eugène Morel, d'Henri Vendel, de Michel Bouvy se définit principalement par des considérations techniques ou scientifiques : l'ampleur des collections, le libre accès à l'information, la fin du primat de la culture savante, la qualité des bâtiments, la qualification des personnels, etc. Le substrat politique qui sous-tend ce modèle est celui de l'ouverture à tous, c'est pourquoi on a pu l'appeler un modèle « démocratique », qui vise l'extension (jamais achevée) du nombre de ses usagers.

La bibliothèque pour toute la population, « des livres partout, pour tous », est construite sur une double critique. D'une part, la critique de la bibliothèque savante, de sa fermeture sur elle-même, de son attention portée aux collections plutôt qu'aux usagers. D'autre part, la critique de la bibliothèque populaire, sans qualités et sans ambition⁸. Le modèle conçu en opposition à ce double héritage met l'utilisateur au cœur de ses préoccupations : « Le souci des lecteurs prend le pas sur le souci des livres⁹ », « La maison du livre est devenue la maison du lecteur », entend-on fréquemment. Cependant, le lecteur n'y est pas chez lui. Il y est, encore

8. En un sens, on pourrait considérer cette position comme malrucienne, puisqu'elle est parallèle à la double condamnation de Malraux, celle du système des beaux-arts et celle de la bonne volonté de l'éducation populaire.

9. Anne-Marie Chartier, Jean Hébrard. *Discours sur la lecture (1880-2000)*. BPI-Fayard, 2000.

trop souvent, mal accueilli, simplement toléré, voire considéré comme un intrus, qu'il s'agisse en particulier des étudiants ou des classes moyennes¹⁰.

Par ailleurs, le modèle de bibliothèque publique aujourd'hui mis en œuvre est un modèle qui a été soutenu et diffusé par le système politico-administratif au niveau national. Ce n'est que dans les années 1970 que les villes se sont impliquées dans le développement de leurs bibliothèques. À l'instigation de l'État. L'offre de bibliothèque a précédé la demande de bibliothèque (c'est un constat fréquent dans le domaine culturel).

Mon hypothèse, le fil rouge de cette exploration, est qu'il y a un hiatus intrinsèque, essentiel, entre les bibliothèques et la population qu'elles ont à desservir et que cette origine fragilise le modèle de bibliothèque, qui n'est pas enraciné dans le terreau local.

Une des conséquences majeures de cet état de fait est que la question du pouvoir, de la responsabilité, de la décision au sujet de la bibliothèque est une question non traitée, qui n'a même pas de visibilité, un trou noir. D'où les questions récurrentes, toujours renaissantes, de la légitimité des bibliothèques publiques, de leur place dans l'espace public, de l'articulation entre le champ du politique et le champ du professionnel¹¹, de l'articulation entre le savoir du professionnel et les attentes de la population (de l'offre et de la demande), de la gratuité ou de la tarification des services (qui prend en charge le service ?), etc.¹²

Réinterroger l'histoire des bibliothèques à la lumière de leurs relations aux pouvoirs et aux contre-pouvoirs¹³ me semble donc avoir du sens. D'autant plus si cette interrogation s'étend à l'exemple d'un pays étranger, les États-Unis d'Amérique.

UNE ANALYSE COMPARÉE DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AMÉRICAINES

Sortir des lieux convenus du discours franco-français est le premier objectif de cette tentative comparatiste. Prendre de la distance, décentrer le

10. Anne-Marie Bertrand. « Le peuple, le non-public et le bon public : les publics des bibliothèques et leurs représentations chez les bibliothécaires ». *Le(s) public(s) de la culture*, sous la dir. d'Olivier Donnat et Paul Tolila. Presses de Sciences Po, 2003.

11. Qui a connu son apogée dans les années 1990, dans les municipalités conquises par le Front national.

12. Pour une analyse du modèle de bibliothèque publique « à la française », on se reportera également à *Quel modèle de bibliothèque ?* sous la dir. d'Anne-Marie Bertrand, Presses de l'enssib, 2008 (Papiers).

13. L'État, les élus, les citoyens, les usagers, les associations, etc.

questionnement. Car si l'une de mes interrogations de départ est la mise en œuvre du modèle de bibliothèque publique, il est nécessaire d'interroger ce modèle en le comparant. La comparaison avec le modèle anglo-saxon s'impose. C'est là (en Angleterre) qu'est né le Library Movement au XIX^e siècle, rapidement adopté et adapté par les jeunes États-Unis et par les pays de l'Europe du Nord. Au sein de la famille anglo-saxonne, j'ai choisi de privilégier l'exemple américain.

Parce que les bibliothécaires français, entre les deux guerres, ont été accompagnés, aidés, encouragés par les bibliothécaires américains. Parce que cela me permet de comparer l'exemple français non seulement à un autre modèle (allemand ? scandinave ? en tout cas, pas un exemple latin, où l'histoire des bibliothèques est trop voisine de celle des bibliothèques françaises pour en être éclairante) mais à celui qui a été importé en France. Ce qui est en question est, alors, non seulement l'application d'un modèle, non seulement la comparaison avec un autre modèle, mais le transfert culturel qu'est l'importation de ce modèle. Transfert, analyse Anne-Marie Thiesse, qui « permet l'élaboration de la différence dans le cadre d'un modèle général de référence¹⁴ ».

Éclairer la problématique de départ par la comparaison avec le modèle américain est donc le second objectif de cette tentative comparatiste. En effet, la situation des bibliothèques américaines est assez éloignée de celle des bibliothèques françaises pour y apporter un éclairage utile ; pas assez éloignée pour que les différences soient réduites au rang d'étrangetés pittoresques. Pour le dire autrement, il s'agit de deux pays démocratiques, qui voient dans leurs bibliothèques un outil démocratique – mais, pour autant, leurs bibliothèques publiques ont une fréquentation incomparable (aujourd'hui 25 % de la population en France, 66 % aux États-Unis), des fonctions différentes et un rapport au(x) pouvoir(s) très différent et qui fait sens.

Aux États-Unis, les citoyens, les contribuables, les usagers ont les outils, les structures, les moyens de se faire entendre, voire de décider ce qu'ils veulent faire de leurs bibliothèques publiques. Le rapport au pouvoir local y a toujours été plus fort qu'en France. Le pouvoir central (fédéral) y est beaucoup plus lointain – sans être absent. Comment dire plus clairement les choses que par cette brève comparaison : dans les débuts du développement des bibliothèques publiques en France, les bibliothé-

14. « L'histoire culturelle est-elle une histoire nationale ? ». *L'histoire culturelle du contemporain*, sous la dir. de Laurent Martin et Sylvain Venayre. Nouveau Monde Éditions, 2005, p. 122.

caires attendaient de l'État une loi obligeant les villes à créer une bibliothèque ; aux États-Unis, les états ont promulgué des lois autorisant les villes à créer des bibliothèques et à lever des impôts pour les faire vivre.

L'analyse de ces différences en elles-mêmes mais aussi l'analyse de la fidélité (ou non) dans le transfert culturel qu'est l'adoption du modèle de la Public Library doivent permettre d'éclairer l'histoire contemporaine des bibliothèques en France. Ce qui m'intéresse prioritairement, c'est de savoir comment le modèle américain a été adopté en France et en quoi les infidélités de cette appropriation nous éclairent sur l'histoire culturelle et politique des bibliothèques.

Une des difficultés de cette entreprise est la grande disparité des bibliothèques publiques aux États-Unis, non seulement par leur statut, bibliothèques communales, de comté, d'état, mais aussi par leur taille et leur activité. Cette difficulté doit être assumée, et n'obère pas la validité du raisonnement. Une autre difficulté est que l'histoire des bibliothèques publiques aux États-Unis est (étrangement) peu scientifique. Les ouvrages classiques de Jesse Shera¹⁵ et de Sidney Ditzion¹⁶ sur la naissance et les premiers développements du Library Movement au XIX^e siècle n'ont pas d'équivalent pour le XX^e siècle. L'histoire contemporaine est trop souvent composée soit de monographies locales (qui ont fait florès à l'occasion du centenaire de la création de nombreuses bibliothèques publiques, dans les années 1970 ou 1980) soit d'une approche hagiographique du rôle des bibliothèques et des bibliothécaires¹⁷. Cette piété professionnelle, que l'on retrouve d'ailleurs à l'identique côté français, est critiquée par certains historiens des bibliothèques, qui s'appellent eux-mêmes *revisionnists historians* et mettent en doute la geste héroïque et linéaire des bibliothèques américaines depuis 150 ans, ce « continuum de Jefferson ou Jackson à Roosevelt¹⁸ » (Michael Harris). Ancienne, peut-être magnifiée, cette histoire est cependant le terreau où sont nées les bibliothèques-médiathèques françaises d'aujourd'hui.

15. *Foundations of the Public Library: The Origins of the Public Library Movement in New England (1629-1855)*. The Shoe String Press, 1965.

16. *Arsenals for a Democratic Culture*. Chicago, ALA, 1947.

17. John C. Colson analyse la nombreuse production comme une étude des bibliothèques plutôt que comme une histoire des bibliothèques ("The writing of American library history has been transformed into the study of American libraries and librarianship"), John C. Colson, "The Writing of American Library History (1876-1976)", *Library Trends*, July 1976. Numéro (à vrai dire décevant) qui marquait le centenaire de la création de l'ALA.

18. Michael H. Harris. "Antiquarianism, Professional Piety and Critical Scholarship in Recent American Library Historiography". *Journal of Library History*, Winter 1978.

Cette généalogie offre le grand intérêt de permettre une comparaison historique à deux moments distincts : d'une part, le moment de la matrice du modèle, au XIX^e siècle aux États-Unis, pendant les six premières décennies du XX^e siècle pour la France ; d'autre part, le temps présent, c'est-à-dire le deuxième XX^e siècle pour les deux pays. On pourra, ce faisant, observer comment la communauté initiale de principes et d'objectifs diverge vers deux réalités aujourd'hui différentes. Ma troisième hypothèse, donc le troisième fil de cet ouvrage, est qu'une lecture infidèle, une compréhension décalée, une appropriation insuffisante du modèle de la « Public Library » et de ses fondements ont mené les bibliothèques publiques françaises dans une voie où l'activité technique s'est aujourd'hui disjointe de tout ancrage politique.

LES LIMITES DE CE TRAVAIL

Il ne s'agit pas, ici, d'écrire l'histoire des bibliothèques publiques françaises ni celle des bibliothèques publiques américaines. Les principaux éléments chronologiques et statistiques figurent ici dans les « préambules ». Il s'agit, plutôt, de faire une analyse comparée de la situation de ces bibliothèques : leurs objectifs, les valeurs qui les animent, leurs ambitions, les questions qui se posent à elles, les obstacles, leurs appuis, leurs soutiens. Dans les discours et dans les faits.

Les bibliothèques concernées par ce travail sont, en France, les bibliothèques municipales¹⁹ et aux États-Unis les *Free Public Libraries*, qu'elles dépendent des communes ou des comtés²⁰. Il n'y a pas de définition officielle de ce qu'est une bibliothèque municipale en France. Aux États-Unis, une Public Library est définie comme une collection, du personnel rémunéré, une ouverture au public, des ressources nécessaires dont tout ou partie provient de budgets publics²¹.

La période étudiée est donc double : la période des origines, d'une part ; celle qui suit la seconde guerre mondiale, d'autre part. Cette dernière offre une cohérence aussi bien côté français, avec les prémices puis

19. Les bibliothèques des zones rurales, appartenant au réseau d'une BDP, ne sont pas concernées, leur contexte politico-administratif étant trop éloigné de celui des bibliothèques urbaines. L'émergence de l'intercommunalité, encore très récente, n'est pas ici prise en compte.

20. Comme en France, les Rural Libraries, souvent très petites, ne seront pas traitées, non plus que les State Libraries qui sont des agences de développement.

21. National Center for Education Statistics (NCES) : < <http://nces.ed.gov/surveys/libraries/> >

la phase de développement déjà évoquée ; que côté américain où, après la Dépression et la Guerre, les Public Libraries²² reprennent le cours normal, « sans histoire », de leur histoire.

Renoncer à un récit chronologique présente des avantages, en particulier celui d'autoriser l'analyse comparée. L'inconvénient majeur, bien entendu, est celui d'écraser l'épaisseur historique. De faire des raccourcis qui semblent confondre la situation de 1950 et celle de 1990. De gommer le contexte, politique, social, culturel. D'enfiler les anachronismes et l'interdire toute compréhension des évolutions. De renoncer à faire de l'histoire.

Deux arguments pour ma défense. Le premier, que cette période d'environ un demi-siècle est assez courte pour que l'analyser d'un seul tenant ne soit pas la dénaturer. Le deuxième, qu'une bonne part de ce travail est basée, au contraire, sur l'analyse des origines, des fondations, des héritages. De la pré-histoire... C'est bien, j'en suis persuadée, l'épaisseur historique d'un siècle et demi, l'épaisseur de ce socle fondateur, qui éclaire l'évolution du deuxième xx^e siècle. Le rapport des bibliothèques et des bibliothécaires à la démocratie, aux pouvoirs, à la politique, à l'éducation, au territoire, à la population est né dans le xix^e siècle américain.

Je ne connais de précurseur à mon travail que celui de Jean Hassenforder, qui date de 1967²³. Il avait, à l'époque, considéré, lui aussi, que l'analyse comparative pouvait, devait éclairer les différences de développement entre bibliothèques. Mais la période qu'il étudie se limite à un grand xix^e siècle. Mon propos est davantage contemporain. Cependant, même si aucune étude comparative n'a encore été menée sur les bibliothèques contemporaines, le recours à la comparaison avec l'étranger est un exercice de style fréquent chez les bibliothécaires : le « retard français » est une figure rhétorique très usitée depuis Eugène Morel. Et, très souvent, ce « retard » est mesuré à l'aune du développement des bibliothèques américaines²⁴. « Le temps est venu, après un demi-siècle d'efforts qui triomphent aujourd'hui en Angleterre, en Amérique, de concevoir la lecture comme un service public, municipal, analogue à la voirie, aux

22. Dans la suite de cet ouvrage, les bibliothèques publiques américaines, au sens entendu plus haut, seront désignées ainsi.

23. Jean Hassenforder. *Développement comparé des bibliothèques publiques en France, en Grande-Bretagne et aux États-Unis dans la seconde moitié du xix^e siècle (1850-1914)*. Cercle de la Librairie, 1967.

24. Les pays qui servent de buttes-témoins sont les pays anglo-saxons, qu'ils soient d'Europe ou d'Amérique (Anne-Marie Bertrand. « L'éternel retard ». *Regards sur un demi-siècle : cinquantenaire du Bulletin des bibliothèques de France*, BBF, 2006).

hôpitaux, à la lumière²⁵ », écrit Eugène Morel en 1908. Lui fait écho Michel Melot, 90 ans plus tard : « On peut regretter que la France ait une des rares bibliothèques nationales au monde dont l'entrée soit payante ou que les bibliothèques publiques y soient généralement fermées le soir ou le dimanche, à l'heure où elles pourraient jouer pleinement leur rôle culturel, professionnel ou pédagogique. Les exemples américains ou scandinaves restent encore, sur tous ces chapitres, des points de mire.²⁶ » Mais la rhétorique en reste au niveau du constat et la recherche comparative reste à mener.

Les principales limites de ce travail, bien entendu, sont celles de l'auteur, tant il est illusoire d'espérer embrasser tous les éléments permettant de comparer des institutions si différentes dans leur déploiement, les unes à la pointe du développement, les autres, longtemps engluées dans un retard qui semble congénital, et permettant de prendre en compte tous les facteurs d'influence, qu'ils soient politiques, sociaux, culturels, économiques, voire géographiques. Tentative illusoire que j'assume et que je vais essayer de dépasser en me concentrant sur les fondements, les objectifs, les valeurs qui portent ces établissements.

Entre proximités et différences, similitudes et contrastes, je vais donc tenter d'explorer l'histoire culturelle et l'histoire politique des bibliothèques publiques de nos deux pays. Entreprise sans doute nécessaire mais hardie – et les propos de Jerome Charyn me laissent humble et peu optimiste : « Je n'ai jamais entendu un Français m'apprendre quelque chose sur l'Amérique, ni un Américain quelque chose de sensé sur la France. Les deux cultures ne se comprennent pas.²⁷ »

Et Philip Roth ne me rassure pas : « Peut-être qu'avec *Pastorale américaine* le lectorat français a eu pour la première fois le sentiment qu'on lui livrait un peu les arcanes de l'Amérique et qu'avec les romans suivants, dont *La Tache*, les gens se sont dits : effectivement, là, j'ai appris quelque chose. Je crois que cet écrivain me dévoile une part de vérité, et qu'il instruit un peu de mon ignorance de l'Amérique. Car il faut bien dire que nous sommes ignorants de nos pays respectifs. D'une ignorance inouïe.²⁸ »

25. Eugène Morel. *Bibliothèques*. Mercure de France, 1908.

26. Préface à *Les bibliothèques en France, 1991-1997*, sous la dir. de Dominique Arot, Éditions du Cercle de la Librairie, 1998, p. 15.

27. *Le Monde* 2, 2 octobre 2004.

28. Interview sous le titre « L'amateur confirmé ». *Le Monde* 2, 11 septembre 2004.

Quelques problèmes de traduction

Public Library

La Public Library américaine ne peut être traduite ni par bibliothèque municipale puisqu'elle englobe aussi des bibliothèques relevant des comtés et que, dans les communes, ce ne sont pas exactement des services municipaux ; ni par bibliothèque publique, que je réserve, ici, au modèle français de bibliothèque lentement conçu au fil du *xx^e* siècle et lentement mis en œuvre à partir des années 1960. J'ai renoncé à traduire par « bibliothèque à colonnade grecque », comme m'y invitait cependant Robert Leigh : « *Il n'est pas difficile d'identifier la Public Library dans une commune moyenne, avec ses colonnes grecques et son porche [...]. Mais la Public Library Inquiry n'avait pas les moyens d'étudier tous les types de bibliothèque. Aussi, nous nous sommes limités à l'institution publique soutenue par l'impôt, avec ses colonnes grecques* ²⁹. »

Je conserverai donc, sans la traduire, l'appellation de Public Library.

Library Board

(ou Board of Trustees)

On pourrait traduire par Conseil d'administration, qui serait une bonne manière de marquer à la fois le caractère de gouvernance privée (comme dans une entreprise) et le caractère de participation à une activité collective (comme dans une association). Mais ce serait trop méconnaître le caractère singulier de cette institution, typiquement anglo-saxonne.

Je conserverai donc, sans la traduire, l'appellation de Library Board.

Community

Voilà bien un mot significatif des différences entre la société française et la société américaine (d'ailleurs, pour marquer leur opposition à « l'américanisation » de la société française, ses critiques brocardent volontiers le « communautarisme » américain).

Il se trouve que les Américains, eux-mêmes, semblent perplexes sur l'emploi de ce mot et sur ses sens différents en fonction des époques et des contextes – communauté universitaire, groupes professionnels, population d'une ville ou d'un quartier, groupes religieux, ethniques, à préférence sexuelle, etc.

Je le traduirai donc en fonction du contexte dans lequel il est employé.

29. Robert D. Leigh. *The Public Library in the United States: The General Report of the Public Library Inquiry*. New York, Columbia University Press, 1950. Je reviens dans le chapitre I sur la Public Library Inquiry.

Intellectual Freedom

« Intellectual Freedom » ne signifie pas exactement liberté d'information, mais ce me semble être la moins mauvaise traduction puisqu'il s'agit, ici, d'avoir accès à l'information, sans censure ni obstacles. « Liberté intellectuelle », en français, a une signification davantage tournée vers la production d'information que vers sa réception. La définition qu'en donne David Berninghausen est « pour tous les usagers des bibliothèques, un accès libre à l'expression de tous les points de vue, sur tous les sujets qui prêtent à discussion » (David Berninghausen, *The Flight for Reason: Essays on Intellectual Freedom*, ALA, 1975).

Encore une précision

Par convention (dont j'assume le caractère jacobin), l'État central ou fédéral sera écrit avec une majuscule et les états, qui forment ensemble les *United States*, avec une minuscule.
